



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Relocalisation, ARS, stocks : quelles avancées depuis la covid-19 ?

Question écrite n° 3597

Texte de la question

M. Arnaud Sanvert interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les moyens mis en place pour faire face à une éventuelle future pandémie. L'épidémie de Covid-19 en France a, en effet, constitué un épisode sans précédent, avec quatre vagues successives entre le printemps 2020 et l'été 2021, causant plus de 116 000 morts et près de 500 000 hospitalisations. Elle a pris le pays au dépourvu face à une propagation exponentielle du virus et a profondément marqué la population, dont le mode de vie reste encore aujourd'hui impacté. Au-delà des lourdes conséquences physiques et mentales, cette crise a également ébranlé la confiance des Français envers leur Gouvernement, en raison notamment des difficultés rencontrées dans la gestion sanitaire, économique et sociale, mais aussi dans la course au vaccin. Une nouvelle crise d'une telle ampleur serait catastrophique. C'est pourquoi des mesures ont été prises depuis la pandémie de Covid-19, comme le renforcement des budgets dédiés à la recherche et au développement (en particulier pour la création de vaccins), la mise en place de contrôles sanitaires aux frontières ou encore la constitution d'un stock de 800 millions de masques chirurgicaux et de 200 millions de masques FFP2. Cependant, ces dispositions paraissent insuffisantes au regard d'une éventuelle pandémie similaire. Il convient de souligner que les masques chirurgicaux filtrent environ 80 % des contaminants et les masques FFP2 près de 94 %, alors que les masques FFP3 affichent un taux de filtration d'environ 99 %. Par ailleurs, au 31 décembre 2023, la France comptait 5 575 lits de réanimation, soit une diminution de 2,1 % par rapport à 2022, alors même qu'une ouverture de 1 000 lits avait été annoncée précédemment. Cette baisse fragilise le système hospitalier, dont la crise de la Covid-19 avait pourtant démontré la nécessité d'un renforcement durable des capacités tant humaines que matérielles. S'ajoute à cela la question de la souveraineté sanitaire : la pandémie a mis en évidence la dépendance de la France à l'égard de l'Asie pour la production de médicaments et de gel hydroalcoolique, fabriqués à plus de 80 % hors du territoire, entraînant des risques de pénurie. En outre, le fonctionnement des Agences régionales de santé (ARS) avait été jugé inadapté par une majeure partie des élus locaux durant la crise, en raison d'une gestion des flux et d'une coordination jugées défailtantes, ce qui s'est accompagné d'un manque de communication entre les différentes institutions. Aussi, M. le député interroge M. le ministre sur l'efficacité et la qualité des stocks de masques, eu égard à la forte consommation en situation de crise et à la facilité de propagation d'un virus. Il l'interroge également sur le nombre de lits de réanimation disponibles, qui semble insuffisant pour assurer la prise en charge optimale des patients en cas de nouvelle vague épidémique. Il souhaite par ailleurs savoir si la relocalisation annoncée de la production de médicaments et de gel hydroalcoolique a effectivement progressé et dans quelle mesure. Enfin, il lui demande si les défauts relevés dans l'organisation et les missions des ARS ont été pris en compte et si ces agences sont désormais mieux préparées, tant sur le plan de la coordination que de la réactivité, afin de prévenir et de gérer une nouvelle crise sanitaire de grande envergure.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Sanvert](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3597

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 372